



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

énergie nucléaire

Question écrite n° 29469

Texte de la question

M. Georges Fenech appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la réduction envisagée du parc nucléaire civil français. L'actuel Gouvernement a envisagé de réduire à 50 % la part du nucléaire dans la production d'électricité en France. Cela implique la fermeture de 18 à 24 centrales nucléaires sur notre territoire telle que la centrale de Fessenheim, qui ne présente pourtant aucun danger selon plusieurs rapports. Le prix de l'énergie risquerait d'augmenter de plus de 50 %, ce qui deviendrait problématique pour de nombreuses entreprises et particuliers. L'électricité produite en France est l'une des moins chère au monde et cela représente un atout économique considérable pour notre pays tout autant que cela favorise notre indépendance énergétique, ce qui ne serait pas le cas avec des centrales électriques fonctionnant au gaz. Enfin, le démantèlement de ces centrales nucléaires aurait un coût de plus de 100 milliards d'euros, une charge insupportable dans le contexte économique actuel. Il lui demande ainsi de bien vouloir préciser quels moyens le Gouvernement souhaite mettre en œuvre pour répondre au problème de la transition énergétique.

Texte de la réponse

Pour répondre aux défis climatiques et énergétiques majeurs auxquels la France devra faire face dans les décennies à venir, la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat a fait adopter la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) promulguée le 17 août 2015. Cette transition repose d'une part sur la sobriété et l'efficacité énergétique, et d'autre part sur la diversification des sources de production et d'approvisionnement. Concernant la diversification de nos sources d'énergies, le Président de la République a fixé un cap : réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025. C'est l'objectif qui guide aujourd'hui le projet de programmation pluriannuelle de l'énergie qui sera publiée fin octobre 2016. Cette loi est le pilier sur lequel la France s'est appuyée pour accueillir la conférence de Paris sur le climat, qui a connu un succès historique le 12 décembre avec l'adoption du premier accord universel.

Données clés

Auteur : [M. Georges Fenech](#)

Circonscription : Rhône (11^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29469

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Environnement, énergie et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 juin 2013](#), page 6299

Réponse publiée au JO le : [29 novembre 2016](#), page 9821